



# LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE : orientations pour une efficacité renforcée

Analyse WWF France, bureau Guyane juin 2018

## **WWF**

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Depuis décembre 2009, la navigatrice Isabelle Autissier est présidente du WWF France et Pascal Canfin en est le directeur général.

**Ensemble, nous sommes la solution.**

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature  
(Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks /  
"WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

**WWF France. 35-37 rue Baudin, 93 310 Le Pré Saint-Gervais.**

# SOMMAIRE

---

<b>CONTEXTE</b>	4
<b>ORPAILLAGE ILLÉGAL : ÉTAT DES LIEUX</b>	5
<b>ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE, UNE PROBLÉMATIQUE INSOLUBLE ?</b>	6
<b>L'ORPAILLAGE "INFORMEL"</b>	6
<b>LES CAUSES PRINCIPALES DE LA RUÉE VERS L'OR DU XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE</b>	9
<b>LA SITUATION DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE</b>	10
<b>BILAN DE LA PRESSION DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL 2008-2017</b>	10
<b>PRÉSENCE D'OPÉRATEURS MINIERS LÉGAUX ET LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL</b>	11
Montagne d'Or et la lutte contre l'orpaillage illégal	12
<b>LIEN ENTRE ORPAILLAGE ILLÉGAL ET COURS DE L'OR EN GUYANE</b>	13
<b>COURS DE L'OR ET PRESSION DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL AU SEIN DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE</b>	14
<b>UNE LUTTE EFFICACE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL EST POSSIBLE EN GUYANE</b>	15
<b>L'ORPAILLAGE ILLÉGAL, QUELLES SOLUTIONS SUR LE LONG TERME</b>	16
<b>EN AMONT DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL</b>	16
Informer les populations vulnérables des territoires du Nordeste brésilien	16
Sortir de l'hypocrisie diplomatique, décliner concrètement la coopération institutionnelle entre les Guyanes	16
<b>DANS LA LUTTE EFFECTIVE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL</b>	17
Bloquer les "autoroutes fluviales" de l'orpaillage illégal	17
Garantir la disponibilité de moyens d'intervention rapides	17
Enrayer l'utilisation de moyens indispensables à la production de l'orpaillage illégal : mercure et carburant	17
Garantir des effectifs d'officiers de police judiciaire	18
<b>EN AVAL DE L'OR ILLÉGALEMENT PRODUIT</b>	18
Renforcer la traçabilité de l'or et impliquer les pays voisins	18
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	19
10 années de publications et d'actions du WWF sur les activités d'orpaillage illégal	20

# CONTEXTE

---

**Depuis près de 30 ans, la Guyane subit une ruée vers l'or incontrôlée. Ce phénomène se traduit par des exploitations illégales disséminées sur de larges parties du territoire, et actuellement, rares sont les fleuves qui ne souffrent pas de pollution liée à ce fléau. Ces sites illégaux se situent souvent en forêt profonde, il est donc difficile de les quantifier avec précision, et de rendre le phénomène appréhendable par l'ensemble des décideurs concernés.**

Cependant, un constat demeure : après dix ans de lutte contre l'orpaillage illégal (opérations Anaconda, puis Harpie, puis Harpie renforcée<sup>1</sup>) les impacts subis par les populations locales et par les écosystèmes dont elles dépendent demeurent extrêmement sévères. Ainsi en septembre 2017 les autorités coutumières amérindiennes du Haut Maroni ont réaffirmé leur détresse, sous forme de lettre ouverte<sup>2</sup>. Le Parc amazonien de Guyane<sup>3</sup>, le collectif des hurleurs de Guyane ainsi que le collectif Lawa font aussi régulièrement part de constats toujours plus alarmants face à ce fléau.

En réponse à cette situation, le Président de la République a annoncé lors de sa visite en Guyane en octobre 2017 une refonte du dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal :

*« L'orpaillage clandestin est évidemment, en matière de lutte contre l'insécurité, une priorité » « Mais ce trafic continue à s'installer, ce sont des saignées partout dans la forêt amazonienne, c'est un problème de santé publique absolument massif pour toutes celles et ceux qui vivent dans les régions voisines des sites d'orpaillage ou en aval des fleuves ou des cours d'eau, qui font l'objet d'activités d'orpaillage clandestin. » « Mais Harpie aura bientôt 10 ans et au bout de 10 ans, des habitudes sont prises et parfois on s'installe dans une routine. C'est pourquoi il nous a paru indispensable de renouveler profondément cet exercice et de le repenser. J'ai donc demandé au ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur en lien avec l'ensemble des forces ici en présence de me faire des propositions concrètes d'ici à la fin de l'année pour lancer dès le début de l'année prochaine une nouvelle génération et organisation de la lutte contre l'orpaillage clandestin<sup>4</sup>. »*

De nouveaux axes d'interventions doivent donc être annoncés pour sortir de la « routine » des opérations Harpie, et surtout permettre un gain d'efficacité en termes de préservation des ressources naturelles, et des nombreuses communautés qui en dépendent. Toujours dans l'attente de ces éléments, le WWF-France, bureau Guyane, impliqué depuis plus d'une décennie dans la lutte contre ce phénomène, livre ici un certain nombre d'analyses et de propositions sur l'évolution, et sur les axes d'amélioration de la lutte contre le principal fléau environnemental actuel en Guyane.

1. <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/france/harpie>

2. « Notre territoire est actuellement pillé et souillé par les orpailleurs clandestins », lettre ouverte du Gran Man et des chefs amérindiens du haut Maroni à Madame la Ministre des Outre-Mer, le 6 octobre 2017.

3. « Suivi environnemental des impacts de l'orpaillage illégal, bulletin n°5 », 30 août 2017.

4. Conférence de presse de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les efforts en faveur de la Guyane, au Carbet Loubère le 27 octobre 2017.

# ORPAILLAGE ILLÉGAL : ÉTAT DES LIEUX

L'orpaillage illégal a des conséquences désastreuses du point de vue social, sanitaire, environnemental et économique sur le territoire guyanais. Comme tout phénomène illégal, la mesure précise des impacts est complexe. On peut néanmoins estimer que de l'ordre de 10 tonnes d'or sont produites illégalement sur le territoire guyanais par 6 000 à 10 000 orpailleurs illégaux. Ces activités génèrent leur cortège d'impacts :

- **Déforestation d'importantes surfaces de forêt.** Lors d'une étude publiée en 2017, il a été évalué qu'en Guyane **jusqu'en 2015, près de 12 000 ha de forêt amazonienne avaient disparu<sup>5</sup> en lien avec l'orpaillage illégal.**
- **Pollution mercurielle chronique lors de l'amalgamation de l'or.** Sur la base d'une production illégale estimée à 10 tonnes d'or, de l'ordre de 13 tonnes de mercure seraient annuellement déversées dans les cours d'eau guyanais<sup>6</sup>. Cette contamination a de graves conséquences sanitaires pour les populations de l'intérieur du fait de la bioaccumulation du méthylmercure le long des chaînes alimentaires. En 2015, **90% des populations du Haut Maroni avaient un taux de mercure supérieur à la norme admise<sup>7</sup>**, le phénomène touchant une part non négligeable de femmes enceintes et d'enfants.
- **Destruction des cours d'eau et lessivage des sols.** En Guyane, jusqu'en 2015, près de **1 800 km de linéaire de cours d'eau ont été détruits<sup>8</sup>**. Les matières en suspension libérées par l'activité aurifère non contrôlée entraînent par ailleurs une forte turbidité ainsi que la dissémination de mercure, affecte les écosystèmes aquatiques et les activités humaines associées : consommation d'eau, pêche, baignade, activité touristique, sont fortement perturbés.
- **Maintien d'une population en forte précarité sanitaire, sans suivi médical adapté, et potentiellement vectrice de maladies auprès des communautés de l'intérieur.** Une récente étude<sup>9</sup> portant spécifiquement sur le milieu de l'orpaillage illégal a montré que sur 421 adultes questionnés, 89,3% d'entre eux avaient déjà souffert de paludisme, qu'environ 1/3 souffrait d'hypertension, et que 28% des femmes souffraient d'anémie. La prévalence du VIH/sida est estimée à 1,4% au sein de cette population, dont environ 1/3 des membres n'avait jamais réalisé de test de dépistage.

Image satellite montrant le fleuve Maroni, autour du bourg de Maripasoula, et l'arrivée d'eaux turbides depuis la Guyane (en amont) et depuis le Suriname (en aval).



© Airbus DS / Réalisation CTG - Guyane SIG 2016.

5. Rahm M., Thibault P., Shapiro A., Smartt T., Paloeng C., Crabbe S., Farias P., Carvalho R., Joubert P. (2017). Monitoring the impact of gold mining on the forest cover and freshwater in the Guiana Shield. Reference year 2015. pp.20

6. Selon le BRGM, pour 1gr d'or produit, 1,4gr de mercure est perdu : Laperche et al. 2008. Synthèse critique des connaissances sur les conséquences environnementales de l'orpaillage en Guyane. 73p.

7. « Study and prevention of maternal and fetal mercury intoxication in populations on the upper maroni river french guiana » Dr R. Pignoux Colloque international UAG-Juin 2015.

8. Présentation ONF, bilan Harpie 2016.

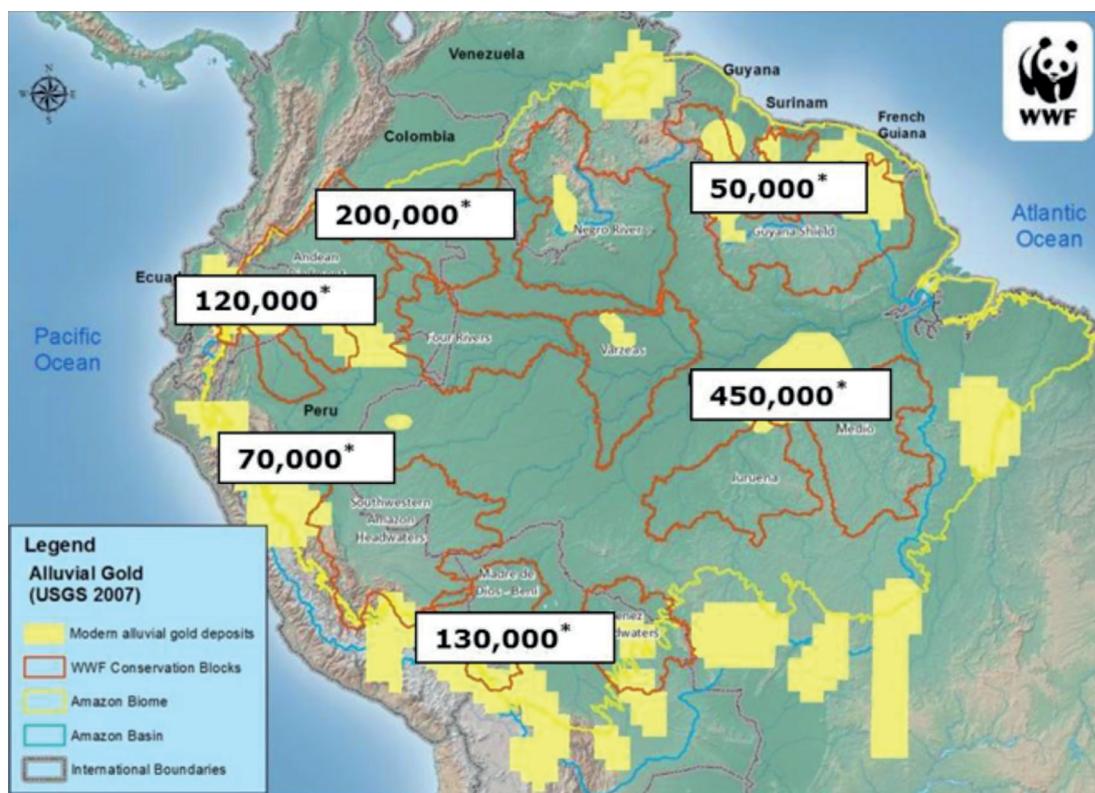
9. Douine M, Mosnier E, Le Hingrat Q, et al. Illegal gold miners in French Guiana: a neglected population with poor health. BMC Public Health. 2018;18:23. doi:10.1186/s12889-017-4557-4.

# ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE, UNE PROBLÉMATIQUE INSOLUBLE ?

## L'orpaillage "informel"

Le phénomène de l'orpaillage illégal (selon les pays aussi appelé artisanal, informel, ou incontrôlé) est une problématique commune à la quasi-totalité des zones aurifères sud-américaines. Ainsi dès 1997, une première étude annonçait qu'environ 1 million de personnes étaient impliquées dans cette activité, dont environ 200 000 femmes, pour une production d'or estimée entre 115 et 190 tonnes par an<sup>10</sup>. Dès cette période, une partie de l'économie de ces territoires s'est ancrée dans l'informalité. Au Brésil, où ce phénomène est très marqué, le statut de « garimpeiro » est toutefois défini dans le droit brésilien, et ce il s'applique à « toute personne physique de nationalité brésilienne qui pratique individuellement ou sous forme associative l'exploitation de substances minérales<sup>11</sup>».

Au fil des décennies, l'impact de l'orpaillage illégal est devenu particulièrement préoccupant dans les territoires amazoniens. Ainsi en 2012 lors d'une table-ronde réalisée dans le cadre de Rio+20, une estimation faisait état de 700 000 à 900 000 orpailleurs informels répartis dans les grandes régions aurifères amazoniennes, dont environ 500 000 personnes dans la seule Amazonie brésilienne<sup>12</sup>.



Estimation du nombre de chercheurs d'or « artisanaux » (pour la plupart illégaux) en Amazonie en 2012<sup>13</sup>.

10. Veiga M., UNIDO - Expert Group Meeting - Introducing new technologies for abatement of global mercury pollution deriving from artisanal gold mining, Vienna, July 1 - 3, 1997.

11. [http://www.dnpm-pe.gov.br/Legisla/Lei\\_11685\\_08.htm#Art.\\_10](http://www.dnpm-pe.gov.br/Legisla/Lei_11685_08.htm#Art._10)

12. Seccatore, J., Veiga, M., Origliasso, C., De Tomi, G. (2013) "An estimation of the Artisanal Small-Scale production of Gold in the world", Proceedings of the 11th International Conference on Mercury as a Global Pollutant, July 28th - August 2nd 2013, Edinburgh, Scotland, UK.

Ce phénomène de l'orpaillage illégal est ainsi très répandu à l'échelle sud-américaine, et amène de nombreuses populations à dépendre de l'exploitation non durable du minerai aurifère, via une exploitation incontrôlée. La mobilité des populations impliquées est donc une caractéristique importante du phénomène.

En parallèle, des organisations criminelles se sont progressivement impliquées autour de l'exploitation illégale de l'or en Amérique du Sud. L'exemple le plus connu est probablement celui des FARC de Colombie, qui en 2011 tiraient environ 20% de leurs revenus de l'exploitation illégale de l'or<sup>13</sup>. En effet, contrairement à la cocaïne, qui demande environ 6 mois de production et un procédé de fabrication élaboré, l'or peut être illégalement produit à moindre coût, et ne demande qu'un affinage grossier avant d'être revendu. Là où la cocaïne demeure un produit illégal durant l'ensemble de son cycle de commercialisation, l'or illégal peut très facilement intégrer le marché légal, par les très nombreuses options de blanchiment qui existent sur l'ensemble des continents.

Le processus d'extraction de l'or illégal est en effet très simple, et a peu évolué au cours des dernières décennies. Il consiste à cibler l'exploitation d'or essentiellement secondaire (paillettes d'or dans les cours d'eau et dans les lits des rivières), en utilisant un métal doté d'impressionnantes capacités d'amalgame : le mercure. Aussi partout où elle intervient, cette activité entraîne systématiquement des impacts environnementaux majeurs, la faible teneur en minerai dans les sols amenant à exploiter de très grandes surfaces, sous forme d'un défrichage de forêts primaires, de détournement de cours d'eau, et d'utilisation massive du mercure. En 1997, il était estimé que 200 tonnes de ce poison étaient déversés chaque année dans l'environnement par les mineurs informels<sup>14</sup> à l'échelle amazonienne.

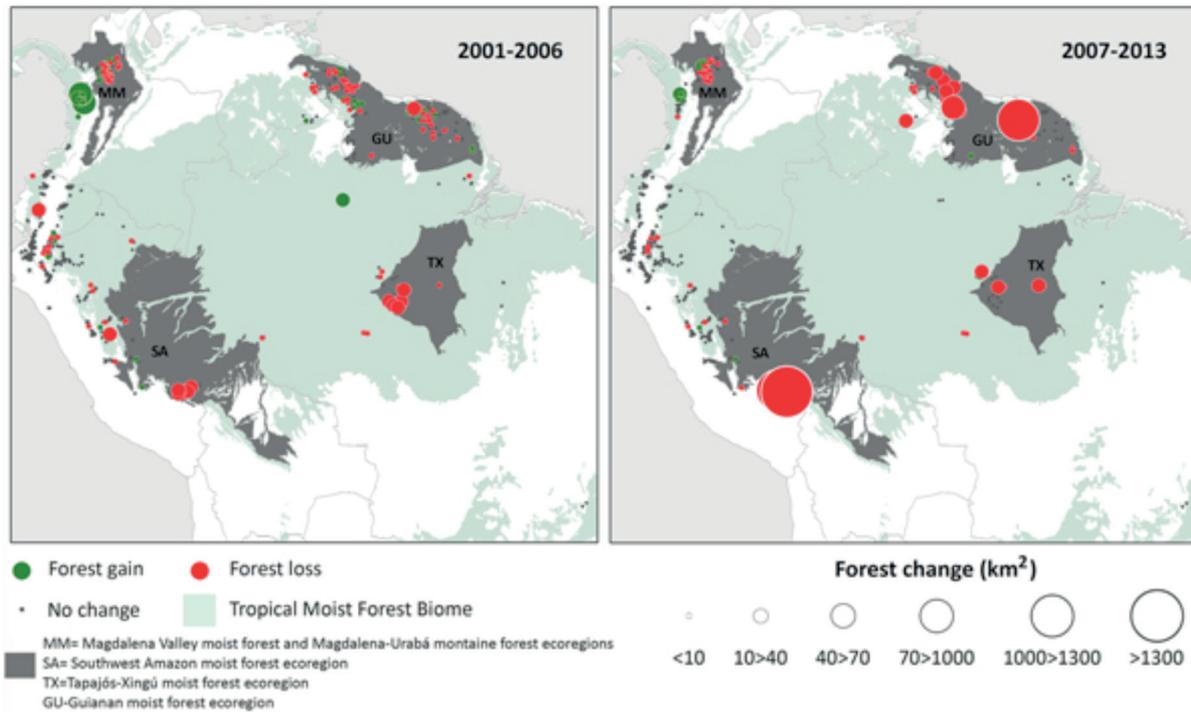


En plein jour, face au village de Kayodé, un petit groupe d'orpailleurs clandestins transporte du matériel (et un porc vivant) en vue d'une installation dans le Parc Amazonien" (Octobre 2017).

13. "Organized Crime and Illegally Mined Gold in Latin America," Global Initiative Against Transnational Organized Crime, April 2016.

14. Veiga M., UNIDO - Expert Group Meeting - Introducing new technologies for abatement of global mercury pollution deriving from artisanal gold mining, Vienna, July 1 - 3, 1997.

En 2015, une analyse a fait apparaître l'exploitation minière comme un facteur devenu d'importance significative dans la déforestation de la plus grande forêt au monde. Parmi les principales zones concernées, les Guyanes apparaissent comme l'un des fronts les plus actifs, en concentrant 41% de la déforestation aurifère amazonienne sur la période 2007 – 2013 :

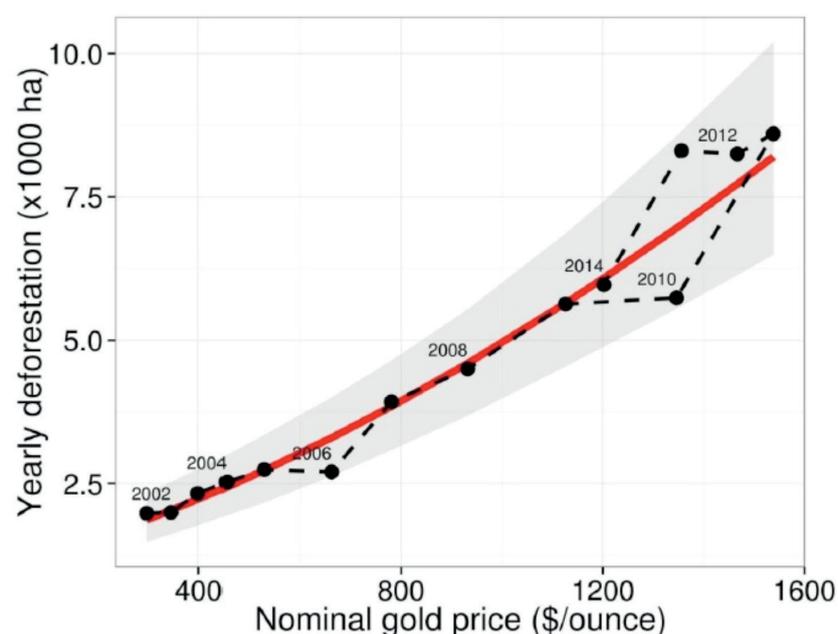


Évolution des gains et pertes nets de forêt sur différents fronts d'orpaillage sud-américains sur la période 2007 - 2013<sup>15</sup>

15. Source : <http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/10/1/014006>, consultée le 20/03/2018

## Les causes principales de la ruée vers l'or du XXI<sup>ème</sup> siècle

Plusieurs auteurs confirment une tendance : l'augmentation des impacts aurifères sur les dernières décennies montre une corrélation avec la hausse du cours de l'or. En effet, dès le début des années 1970, la fin de « l'étalon-or » a entraîné une fluctuation importante du cours du minerai. Ainsi une première vague d'expansion de l'exploitation aurifère informelle a été observée. Plus récemment, le CIRAD a publié une étude montrant qu'entre 2001 et 2014, le taux de déforestation globalisé à l'échelle du Plateau des Guyanes (Guyana, Suriname, Guyane et Amapá) a suivi à la hausse comme à la baisse le cours du métal précieux :



Corrélation entre la déforestation annuelle due à l'orpaillage sur le Plateau des Guyanes et le cours de l'or sur la période 2001 – 2014, selon Dezécache et al. (2017) DOI : 10.1088/1748-9326/aa6082.

Ainsi le fléau de l'orpaillage illégal dépend en partie de paramètres globaux, indépendant des considérations locales :

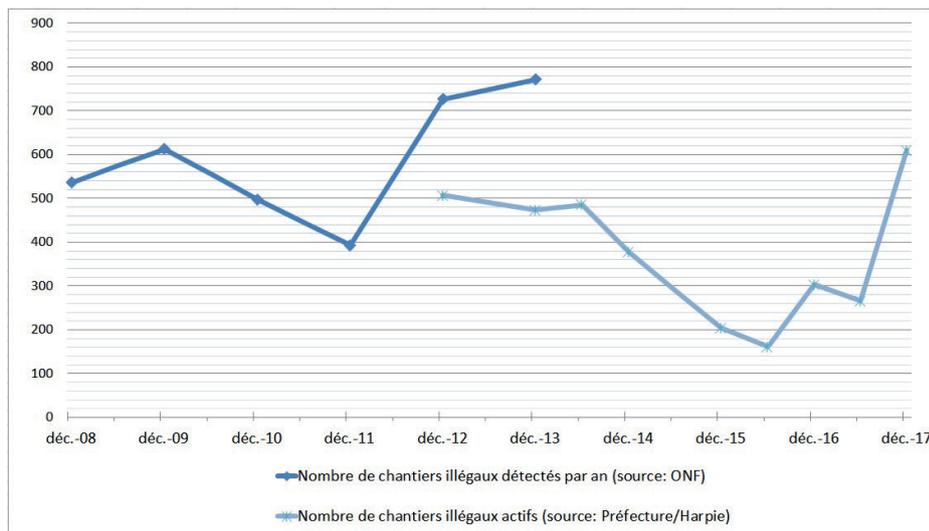
- les variations du cours de l'or (à la hausse comme à la baisse),
- une main d'œuvre nombreuse et mobile,
- un moyen de production, le mercure, circulant librement et à faible coût,
- le marché international de l'or qui continue de blanchir aveuglément d'énormes quantités d'or illégal.

# LA SITUATION DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE

## Bilan de la pression de l'orpaillage illégal 2008 - 2017

Depuis le début des années 2000 des suivis réguliers de l'emprise de l'activité minière (légale et illégale) sont réalisés. Une réelle difficulté d'accès à l'information avait amené à une forte mobilisation des Hurleurs<sup>16</sup> en 2013. Depuis, la Préfecture propose des bilans sur ces questions, mais le rythme et le format de ces rapports fluctuent selon les périodes (ainsi au 1er juin 2018, aucun bilan précis des impacts n'a été fourni pour l'année 2017).

Face à l'hétérogénéité des éléments rendus disponibles, il nous a semblé important de compiler sur une seule série de données les indicateurs considérés comme majeurs pour la meilleure compréhension des tendances de l'orpaillage illégal en Guyane.



Nombre total annuel de sites illégaux (2008 - 2014) et nombre de sites illégaux actifs à une date donnée (2014 - 2017).

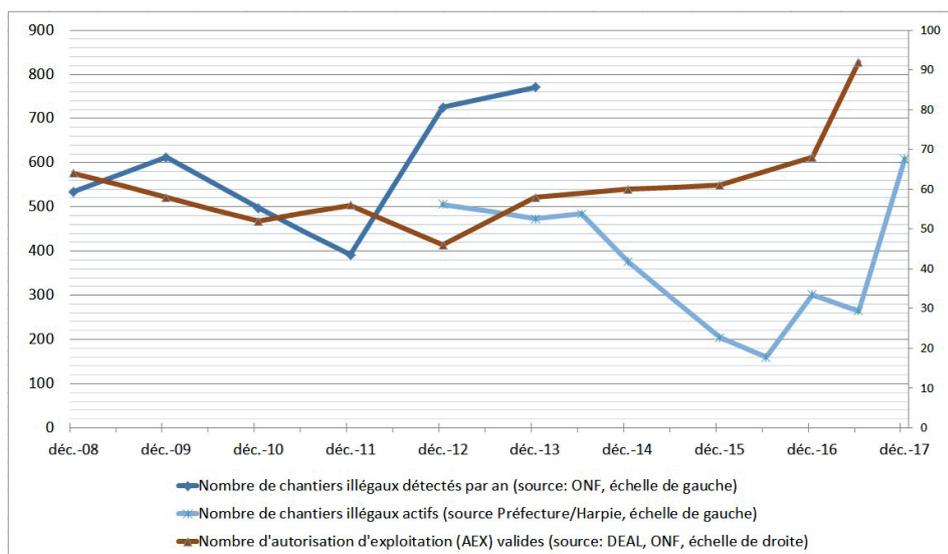
Ce graphique permet, sur une durée d'une dizaine d'années, de révéler quelques orientations précieuses dans la compréhension de l'efficacité, et des limites, des efforts de lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane.

Tout d'abord, il est important de souligner la « cassure » dans l'indicateur de suivi, comme le montre la figure ci-dessus. En effet, jusqu'à début 2014, les autorités communiquaient la somme du nombre de sites illégaux répertoriés sur une année, indépendamment de leur destruction éventuelle au cours de la même année. Depuis 2014, l'indicateur retenu est le nombre de sites illégaux actifs sur une période définie, indépendamment de la somme des sites illégaux recensés en totalité sur la même période. Ce nouvel indicateur donne probablement une meilleure estimation de la pression à un instant t, mais n'illustre plus l'ensemble des pressions subies par le territoire sur la période écoulée. Par ailleurs, ce changement intervenu en milieu de la série temporelle ne permet pas d'identifier une tendance nette du phénomène d'un point de vue graphique. Aussi à l'avenir, il sera important de bénéficier des deux types d'indicateurs (nombre de sites illégaux recensés sur l'année et nombre de sites illégaux actifs à l'instant t) pour permettre une estimation plus fine des enjeux.

16. <https://www.hurleursdeguyane.org/>

## Présence d'opérateurs miniers légaux et lutte contre l'orpaillage illégal

Parmi les pistes de lutte contre l'orpaillage illégal, un postulat suggérait que la présence de miniers légaux pourrait, de par leur présence sur le terrain, jouer un rôle dissuasif vis-à-vis de l'orpaillage illégal. Nous avons donc mis en perspective le nombre d'autorisations d'exploitation (AEX) valides par année, comme indicateur de l'activité minière légale, avec les indicateurs de pression de l'orpaillage illégal.



Comparatif entre nombre d'autorisations d'exploitation (courbe brune) et nombre de chantiers illégaux (courbes bleues).

L'hypothèse d'une présence dissuasive des opérateurs miniers légaux a été testée sous forme de politique officielle de lutte, sous l'appellation de « procédure accélérée », visant la facilitation de l'installation d'entreprises minières légales en suite des opérations Harpie. Une dizaine d'essais ont eu lieu entre 2013 et 2014, avant que cette option ne soit abandonnée. Et depuis plus de trois ans, cette « procédure accélérée » n'est plus utilisée dans le cadre des efforts de lutte contre l'orpaillage illégal.

Les éléments de la figure ci-dessus montrent que le nombre de sites d'exploitation alluvionnaire valides en Guyane ne suit pas d'évolution majeure entre 2008 et 2017, oscillant entre 50 et 85 AEX valides selon les années. Cette courbe relativement constante du nombre d'autorisations d'exploitation valides ne suggère aucune corrélation avec les grandes fluctuations des indicateurs du nombre de chantiers illégaux.

## Montagne d'Or et la lutte contre l'orpaillage illégal

Une étude récente vise à légitimer le projet minier industriel Montagne d'Or<sup>17</sup>, notamment comme un moyen permettant de lutter contre l'orpaillage illégal. « La promotion des mines d'or industrielles n'en demeure pas moins un moyen permettant de lutter contre l'orpaillage illégal et le projet Montagne d'Or doit également être défini et perçu dans ce sens. ». Cette analyse prône la mise en valeur de gisements importants sous forme industrielle dans les juridictions bien réglementées, en opposition à la production artisanale et à petite échelle de l'or, associée à des « impacts sociaux et environnementaux désastreux dans les pays moins développés ».

Ce constat qui peut sembler séduisant se heurte cependant à un obstacle majeur à l'échelle mondiale : pourquoi et comment les grosses industries basées dans des « juridictions bien réglementées » permettraient-elles de limiter la production artisanale dans les pays concernés ? Un tel postulat apparaît très éloigné d'une réalité qui se vérifie à de nombreuses échelles : la coexistence de ces deux types de production d'or (industrielle et artisanale), dont les impacts, très différents, s'additionnent.

Pour revenir au cas plus spécifique du projet minier Montagne d'Or, les réalités des Guyanes montrent clairement les limites d'une éventuelle contribution d'un projet minier industriel à la lutte contre l'orpaillage illégal, tel que décrit par le WWF dans le cahier d'acteurs fourni au débat public : échelles d'intervention différentes (proximité des sites aurifères légaux et illégaux, mais pas d'effet repoussoir des uns vis-à-vis des autres), cibles géologiques différentes (200m de profondeur dans le cas de Montagne d'Or, or de surface pour la majorité des orpailleurs illégaux), populations concernées différentes (personnes en situation irrégulière impliquées dans l'orpaillage illégal ne pouvant être employées par un industriel).

Ainsi, dans le cas de Montagne d'Or, l'éventuelle mise en place du projet amènerait probablement à un déplacement anecdotique (et temporaire) des enjeux, mais nullement à leur résolution.

Une analyse convergente est par ailleurs rendue publique de la part d'un scientifique connaisseur des problématiques de l'orpaillage illégal, qui conclut, sur le projet Montagne d'Or et sur son apport supposé de lutte contre l'orpaillage illégal :

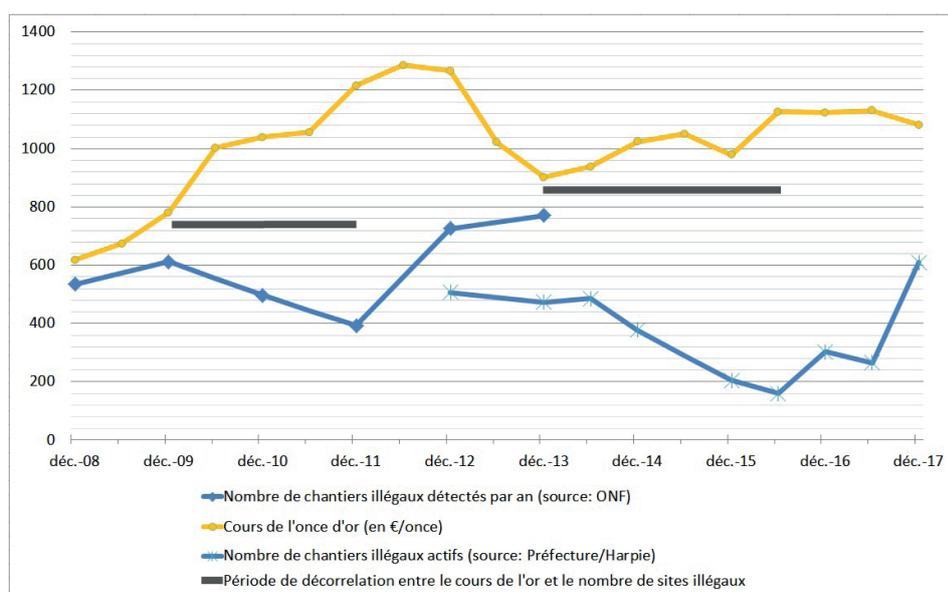
« Finalement et pour conclure sur la Montagne d'or, une lecture du dossier proposé montre que si l'orpaillage illégal y est souvent mentionné comme un des problèmes de fond de la région, très peu de solutions concrètes sont proposées au-delà de l'idée que, grâce à la mine, la Guyane tirera enfin parti de ses ressources naturelles à son profit. On peut même détecter une certaine ironie, la présence des orpailleurs permettant à plusieurs reprises à l'entreprise de minimiser les impacts environnementaux de la nouvelle mine sous l'argument que « compte tenu de la dissémination de l'orpaillage illégal sur la zone du projet, ces perturbations sont d'ores et déjà constatées »<sup>18</sup>.

17. Le projet minier de la Montagne d'Or : quelles réalités socio-économiques ? Cyclope, 2018.

18. <https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/le-blog-des-sept-bornes/le-projet-montagne-dor-peut-il-assecher-lorpaillage-clandestin>

## Lien entre orpaillage illégal et cours de l'or en Guyane

La hausse éventuelle du cours de l'or suggère une influence directe sur la pression aurifère illégale. Ce lien a été par ailleurs scientifiquement démontré par M. Dezécache en 2017 à une échelle internationale. Nous avons donc cherché à mesurer cet effet potentiel en Guyane, en superposant les indicateurs du cours de l'or et du nombre de sites miniers illégaux.



Comparatif entre le cours de l'or (courbe jaune) et les indices de pression d'orpaillage illégal (courbes bleues) en Guyane.

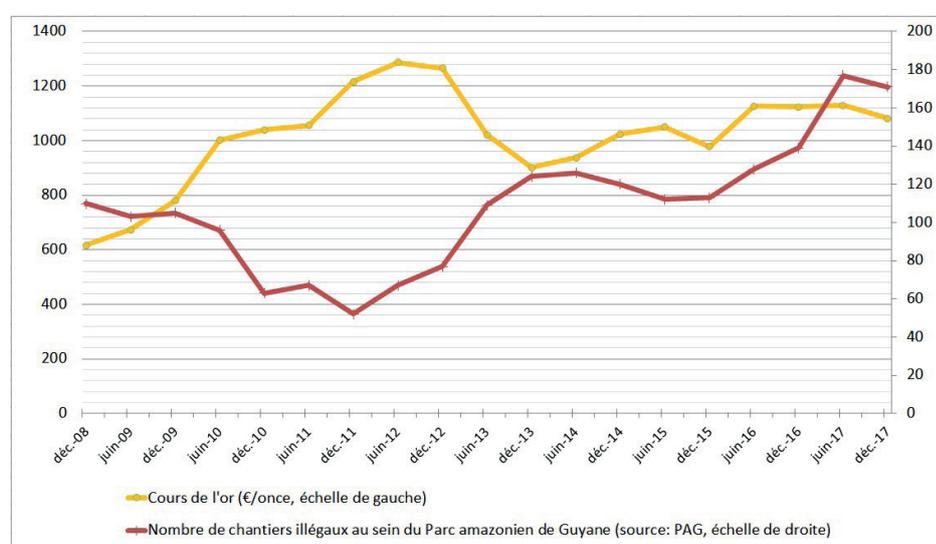
Les éléments de la figure ci-dessus indiquent que contrairement au constat dressé à une échelle internationale, en Guyane, le lien direct entre hausse du cours de l'or et pression d'orpaillage illégal n'est pas systématique. Au contraire, les années récentes montrent une décorrelation parfois très nette entre ces deux paramètres, illustrée par un « décrochage » entre les courbes.

En effet, alors que le cours de l'or a connu deux fortes hausses récentes, l'une entre décembre 2009 et décembre 2011 (+ 56%), puis entre décembre 2013 et juin 2016 (+25%), (séparée par une chute du cours tout aussi nette), ces périodes de hausse du cours correspondent aussi à des chutes très significatives de la pression aurifère illégale (-36% et -67% respectivement). Ainsi, selon les données de la Préfecture de Guyane, le plus bas niveau d'orpaillage illégal subi en Guyane a été enregistré début 2016, alors même que le cours de l'or était au-dessus de 1100 € l'once.

Ces éléments récents montrent qu'en Guyane, d'autres facteurs que le simple cours de l'or jouent un rôle significatif dans l'afflux, ou le reflux, de la pression de l'orpaillage illégal à l'échelle du territoire.

## Cours de l'or et pression de l'orpaillage illégal au sein du Parc Amazonien de Guyane

La présence du Parc Amazonien pour la partie sud de la Guyane offre une opportunité complémentaire d'analyse de la situation. En effet cette aire protégée a été créée en 2007, soit quelques mois à peine avant le démarrage des opérations Harpie. La création même du plus grand parc national français a sans aucun doute servi d'argument majeur au déploiement d'efforts spécifiques de lutte. Par ailleurs, le suivi de l'orpaillage illégal au sein du Parc obéit à une logique standardisée (survolés aériens pluriannuels et indicateurs inchangés depuis le démarrage), ce qui offre une lecture plus robuste qu'à l'échelle de l'ensemble de la Guyane.



Comparatif entre le cours de l'or (courbe jaune) et l'indice de pression d'orpaillage illégal (courbe rouge) sur le territoire du Parc amazonien de Guyane.

Au sein du plus grand espace protégé européen, tout comme à l'échelle de l'ensemble de la Guyane, on peut être frappé par « l'effet yoyo » que semble suivre la courbe du nombre de sites d'orpaillage illégal recensés. En effet la moyenne du nombre de chantiers illégaux se situe aux environs de 100 sites par an sur la durée. Cependant, de grandes oscillations ont eu lieu durant cette période, puisque cet indicateur a varié de 340% entre son plus bas (décembre 2011) et son plus haut point historique (juin 2017). De façon spécifique, ces données confirment aussi la décorrélation possible entre le cours de l'or et la pression d'exploitation illégale. Ainsi entre décembre 2009 et décembre 2011, le cours de l'or a augmenté de 55%, alors que dans le même intervalle, le nombre de sites illégaux au sein du Parc Amazonien de Guyane a chuté de 50%, atteignant même son plus bas historique.

# UNE LUTTE EFFICACE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL EST POSSIBLE EN GUYANE

---

A l'échelle du Parc Amazonien comme à l'échelle de l'ensemble de la Guyane, la mise en perspective des données disponibles illustre une fluctuation de la pression de l'orpaillage illégal.

Ainsi entre les années 2010 et 2011, alors que le cours de l'or évoluait à la hausse, une nette baisse du nombre de chantiers illégaux était notée. De la même manière, la hausse du cours de l'or entre les périodes 2014 et 2015 n'a pas montré d'augmentation du nombre de chantiers illégaux, et c'est même le phénomène inverse qui s'est produit. En complément, il est important de souligner qu'une des périodes de baisse marquée de la pression aurifère illégale correspond aux efforts franco-brésiliens de lutte conjointe contre les flux logistiques illicites (opération Tavera qui avait mobilisé une centaine de militaires brésiliens pendant plus de un mois en avril 2015<sup>19</sup>).

Ces éléments montrent la capacité des politiques de lutte contre l'orpaillage illégal à être efficaces sur le terrain, même en conditions particulièrement complexes. Ainsi, une opération « Harpie » bien configurée, et dotée des moyens et des appuis nécessaires, est en mesure de limiter le nombre de chantiers d'orpaillage illégal sur le territoire français de Guyane, même si le cours du métal est élevé.

A l'inverse, deux fortes hausses du nombre de sites illégaux actifs sont bien visibles : une première entre décembre 2011 et décembre 2013, et la seconde durant la période actuelle fin 2016 – début 2018. Pour ces deux périodes, la hausse de la pression illégale est à corroborer avec la diminution de personnel affecté à la lutte contre l'orpaillage illégal, à des changements de stratégie (comme la levée des barrages sur les grands axes fluviaux de l'intérieur), et/ou à une absence de coopération effective entre les gouvernements concernés.

Ces éléments doivent nourrir la nécessaire réorganisation des efforts de lutte, pour conforter les stratégies ayant déjà démontré leur efficacité.

19. <https://www.defense.gouv.fr/espanol/ema/forces-prepositionnees/guyane/actualites/fag-fin-de-l-operation-franco-bresilienne-de-lutte-contre-l-orpaillage-illegal>

# L'ORPAILLAGE ILLÉGAL, QUELLES SOLUTIONS SUR LE LONG TERME ?

---

La rapide analyse des données historiques portant sur l'orpaillage illégal en Guyane montre à la fois une situation particulièrement critique depuis quelques mois, avec un record du nombre de chantiers illégaux actifs, mais rappelle aussi qu'au cours des années récentes, de vraies améliorations avaient été constatées sur le terrain. Pour le WWF, il est donc important de pouvoir capitaliser sur cette expérience significative, en gardant à l'esprit l'impressionnante capacité des garimpeiros à réinvestir des secteurs entiers du territoire à chaque opportunité laissée par les autorités. Et qu'indépendamment de facteurs globaux (cours de l'or, mobilité des populations, manque de transparence du marché mondial de l'or), de réelles marges de manœuvre existent face au fléau de l'orpaillage illégal en Guyane, sous réserve de volonté politique affirmée.

Pour le WWF, une réponse globale doit être envisagée, à la fois avant, pendant, et après le phénomène de l'orpaillage illégal. L'ensemble de ces fronts doit être appréhendé de façon simultanée, et être l'objet de rapports réguliers à la fois auprès des autorités locales (institutions, collectivités et autorités coutumières), mais aussi auprès de la société civile, sous forme d'indicateurs de résultats facilement mesurables.

## En amont de l'orpaillage illégal

### **Informier les populations vulnérables des territoires du Nordeste brésilien**

L'ensemble du phénomène de l'orpaillage illégal en Guyane est permis par la présence de main d'œuvre majoritairement d'origine brésilienne. Selon les données les plus récentes, cette main d'œuvre provient en majorité de l'État du Maranhão, soit le plus pauvre du Brésil, et la moitié de ces personnes n'ont jamais fréquenté le cursus scolaire, ou l'ont quitté en primaire. Ces personnes sont souvent attirées par des discours vantant une situation idéalisée, et bien éloignée de la réalité du terrain. Ainsi de nombreux témoignages font part de rêves déçus, mais aussi de traitements inhumains, d'exactions, de meurtres sévissant dans le contexte de l'orpaillage illégal. Pour le WWF, il est important de garantir une bien meilleure information sur ces réalités auprès du public cible, essentiellement basé dans l'état du Maranhão, mais aussi en Amapá, et au Pará au Brésil.

### **Sortir de l'hypocrisie diplomatique, décliner concrètement la coopération institutionnelle entre les Guyanes**

L'orpaillage illégal demeure facilité du fait de l'évidente structuration du phénomène sur les fleuves frontières. Il est en effet de notoriété publique que les rives brésiliennes du fleuve Oyapock et surinamaises du fleuve Maroni servent de base arrière à l'ensemble des flux logistiques qui permettent à l'orpaillage illégal de perdurer, et de progresser en Guyane. Cette situation illustre un profond constat d'échec dans les relations diplomatiques des pays concernés. Aussi, il apparaît indispensable d'évaluer le niveau de déclinaison opérationnelle de l'accord de lutte bilatéral entre la France et le Brésil<sup>20</sup>. Un accord similaire est fortement attendu avec le Suriname, dont les rives connaissent une nette augmentation des installations propices aux trafics en tous genres. Dans la pratique, l'éradication de la présence de barges sur les fleuves frontaliers demeure un préalable évident, ainsi que la désactivation immédiate des bases arrière de l'orpaillage illégal sur les rives brésilienne de l'Oyapock et surinamaïse du Maroni. Dans cette perspective,

20. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-93466QE.htm>

et sachant que ce fléau interfère directement avec les priorités régaliennes des Etats concernés, il semble urgent de convoquer une rencontre multilatérale portant spécifiquement sur la lutte contre l'orpaillage illégal entre les Guyanes, et devant fixer une feuille de route commune, amenant à un bilan annuel des progrès, par État et à l'échelle de la région. La question de la coopération judiciaire, faiblesse majeure actuelle, pourra alors prendre tout son sens.

## Dans la lutte effective contre l'orpaillage illégal

### **Bloquer les « autoroutes fluviales » de l'orpaillage illégal**

L'ensemble des transports en l'Amazonie obéit à une même règle : la principale voie de pénétration des grands espaces forestiers se déroule via ses immenses fleuves, véritables « autoroutes » pour l'acheminement de matériel et de personnels. En dépit de cette évidence, la Guyane a subi de grandes variations de sécurisation de ses « autoroutes » naturelles, au gré des politiques mises en place.

Suivant l'exemple récent de la Waki, le redéploiement de barrages fluviaux sur différents secteurs clés de pénétration permettra de juguler les principaux axes logistiques actuellement utilisés.

### **Garantir la disponibilité de moyens d'intervention rapides**

L'ensemble des zones aurifères de Guyane est maintenant bien connue, et certains sites sont des cibles prioritaires pour les garimpeiros gravitant dans la région. Aussi il apparaît indispensable de décourager toute tentative d'exploitation illégale de ces zones, par un dispositif sophistiqué de détection, allié à une capacité d'intervention améliorée.

### **Enrayer l'utilisation de moyens indispensables à la production de l'orpaillage illégal : mercure et carburant**

Sur l'ensemble de la zone intertropicale, deux constantes se retrouvent sur les sites d'orpaillage illégal et permettent leur rentabilité: la présence de mercure, qui permet d'amalgamer l'or à moindre coût, à partir de boues aurifères : et le carburant, qui permet l'utilisation de lance-monitors, de concasseurs et démultiplie l'efficacité de l'exploitation illicite. Ainsi le suivi spécifique des flux de mercure (comme le stipule la convention de Minamata récemment ratifiée par le Suriname) et son cantonnement dans des lieux sécurisés doit permettre, sur le long terme, l'arrêt de son utilisation dans la région.

Concernant le carburant, il existe en France des modalités de traçabilité du carburant détaxé, visant à permettre son utilisation dans un cadre spécifique. Il sera important d'envisager un système analogue concernant le carburant vendu en zone frontalière, puisqu'une grande partie de celui-ci est utilisé à des fins illégales.

## **Garantir des effectifs d'officiers de police judiciaire**

Les opérations Harpie étant placées sous l'autorité conjointe du Procureur et du Préfet, seuls leurs représentants ont la capacité d'ordonner une intervention visant à la destruction de matériel, et à l'éventuelle interpellation de contrevenants. Ainsi de façon très logique, la diminution du nombre de gendarmes affectés à ces opérations a directement limité l'efficacité globale de la lutte, ceci alors même que de réels évolutions sur la répartition de ce mandat avaient été obtenus dans l'intervalle (avec par exemple, la capacité donnée à des agents de police judiciaire (APJ) de la gendarmerie d'intervenir au même titre que des officiers de police judiciaire, ou l'habilitation des inspecteurs de l'environnement du Parc Amazonien).

Il est donc indispensable qu'à l'avenir, le personnel affecté aux opérations Harpie ne soit pas perçue comme une « variable d'ajustement », apte à être redéployé sur d'autres territoires, mais que la lutte contre l'orpaillage illégal bénéficie de moyens humains pérennes et sécurisés dans leur mandat, comme signal fort d'une priorité réaffirmée dans cette lutte.

## **En aval de l'or illégalement produit**

### **Renforcer la traçabilité de l'or et impliquer les pays voisins**

Le WWF et le BRGM ont récemment montré, sur un échantillonnage réduit, la potentialité d'une traçabilité de l'or. Cette perspective s'avère importante dans un contexte où l'or illégal bénéficie largement d'une absence « d'origine contrôlée », permettant ainsi aux centaines de tonnes de minerai illégalement produit d'intégrer le marché officiel. Afin de confirmer toute la potentialité de cette approche d'une garantie légale via sa traçabilité, il est maintenant nécessaire de confirmer la faisabilité de cette approche à l'échelle de l'ensemble de la Guyane, et à terme, des Guyanes.

Le renforcement de cette approche est d'ores et déjà inscrit comme une politique publique via la loi Egalité Réelle Outre Mer (EROM), et impose l'échantillonnage systématique de toute nouvelle production d'or bénéficiant d'une autorisation d'exploitation. Un dispositif similaire devra être identifié afin de permettre la valorisation des saisies d'or lors d'opérations de contrôle, quand l'origine du minerai ne fait aucun doute.

Les progrès réalisés dans le cadre de l'application de la traçabilité de l'or pourront être partagés avec les pays voisins.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

---

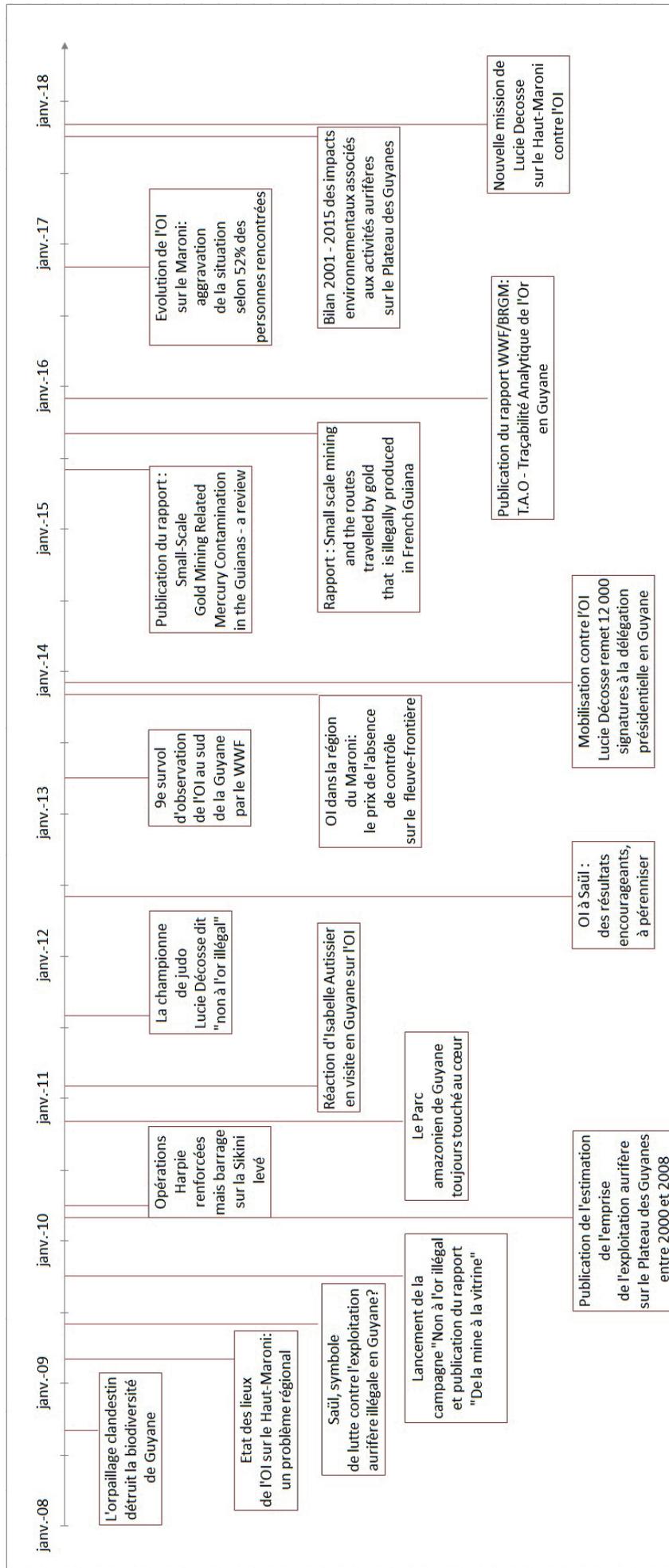
Dans le contexte actuel du débat public autour du projet minier industriel Montagne d'Or, l'attention de l'ensemble des décideurs politiques semble avant tout focalisée autour de ce sujet. Mais contrairement à ce que tente de promouvoir le pétitionnaire, aucun élément concret ne permet de croire que ce projet puisse contribuer à juguler l'orpaillage illégal.

Pour autant, il demeure urgent de trouver de réelles solutions à ce qui représente le principal fléau environnemental actuel en Guyane.

Afin de contribuer à cette réflexion, et d'offrir quelques clés de lecture sur les différents enjeux, le WWF livre ici une analyse des efforts récents de lutte, et des éléments de mesure de leur efficacité, très relative jusqu'ici.

Pour le WWF, une révision profonde de l'ensemble des efforts de lutte contre l'orpaillage illégal apparaît en effet indispensable. Cette refonte devra, cette fois, pleinement intégrer la réalité amazonienne de la problématique de l'or illégal, et assurer un pilotage coordonné d'efforts complémentaires, associant de façon centrale un volet diplomatique ambitieux, et des outils de suivi de l'efficacité des efforts, partagés en toute transparence à une échelle transfrontalière.

# 10 années de publications et d'actions du WWF sur les activités d'orpaillage illégal



# Lutte contre l'orpillage illégal en Guyane : orientations pour une efficacité renforcée



**Notre raison d'être**

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)  
© "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante"  
sont des marques déposées.

WWF - France, 35-37 rue Baudin, 93 310 Le Pré Saint-Gervais  
Retrouvez-nous sur [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr).